




**SÉMINAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION
DES DÉLÉGUÉS OIE (AFRIQUE)**
REGIONAL INFORMATION SEMINAR FOR OIE
DELEGATES (AFRICA)


GABORONE ■ BOTSWANA MARCH 9 – 12 MARS 2010


Dr. Baschirou Moussa Demsa
Directeur des Services Vétérinaires
Délégué du Cameroun auprès de l'OIE









Le Cameroun est un pays de l'Afrique Centrale d'une superficie de **475 000 Km²** qui est limité à l'Est par la RCA, à l'Ouest par le Nigeria, au Nord par le Tchad, et au Sud par le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale.













C'est un grand pays d'élevage qui compte:


- six millions de bovins,
- sept millions de petits ruminants,
- deux millions de porcins,
- Cinquante millions de Volailles,
- Quinze mille équins,
- Cent cinquante mille asins, et
- Quelques centaines de camelins.






La conservation et l'amélioration de ce potentiel génétique animal est dévolue au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (**MINEPIA**) auquel des objectifs de production sont assignés dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour la croissance et la création de l'emploi.





La production halieutique du Cameroun est elle, estimée annuellement à **135 000 tonnes** dont **70 000 tonnes** provenant de la pêche artisanale continentale, **60 000 tonnes** de la pêche maritime, et **5000 tonnes** de l'aquaculture.



Le Cameroun compte produire également du miel et à pour ambition d'exporter ce produit sur le marché international dans les années à venir.

Dans le cadre des élevages non conventionnels, on peut citer la production des aulacodes, des huitres, des escargots, des cailles, etc.

7

En ce qui concerne les animaux de compagnie, le Cameroun compte environ **500 000** chiens et chats auxquels il faut ajouter quelques singes, perroquets et autres espèces qui ont été domestiqués.

8

Pour s'occuper de la santé de l'ensemble des cheptels de production et de tous les animaux de compagnie, le Gouvernement a créé le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (**MINEPIA**).

9

Ce Ministère dispose dans son organigramme d'une Direction des Services Vétérinaires dont le principal responsable a aussi l'honneur et le privilège d'être le Délégué du Cameroun auprès de l'**OIE**.

10

Le Directeur des Services Vétérinaires se fait aider dans l'exécution de cette tâche par six points focaux qui s'occupent chacun en ce qui le concerne, d'un domaine précis du portefeuille des activités dont il a la charge.

11

POINTS FOCaux

COMPÉTENCE	DÉSIGNÉ	NOM
Notification de maladies animales	✓	Dr. NCHARE Amadou
Santé des animaux aquatiques	✓	Dr. ABDOU Mahamat
Faune sauvage	✓	Dr. GAMBO Bakary
Hygiène alimentaire en phase de production animale	✓	Dr. NGAMBIA Roger
Médicaments vétérinaires et produits biologiques	✓	Dr. TEFIANG Eleonore
Bien-être animal	✓	Dr. BESSONG Laura

12

D'autres départements ministériels en l'occurrence les Ministères de la Santé Publique, des Forêts et de la Faune, de l'Environnement et de la Protection de la Nature participent, aux côtés du **MINEPIA**, à la lutte pour la préservation de la santé animale et de la santé publique vétérinaire.

13

COMPETENCE	AUTORITÉ VÉTÉRINAIRE	AUTRES
Santé animale (terrestre)	✓ (MINEPIA)	
Santé animale (aquatique)	✓ (MINEPIA)	
Santé animale (faune sauvage)	✓ (MINEPIA)	MINFOF MINEP
Santé animale (hygiène alimentaire)	✓ (MINEPIA)	MINSANTE
Santé animale (médicaments vétérinaires)	✓ (MINEPIA)	
Bien-être animal	✓ (MINEPIA)	

14

Le Ministère de l'Élevage travaille également en collaboration avec les Ministères des Finances, de l'Économie, du Commerce et celui des Relations Extérieures dans le cadre du développement harmonieux du sous secteur de l'Élevage.

15

Toutefois, une prise de conscience accrue au niveau du gouvernement dans son ensemble s'avère nécessaire pour que des moyens subséquents soient alloués aux services vétérinaires afin que le pays puisse se conformer aux exigences des organisations normatives que sont l'**OIE** et la **FAO** par exemple.

16

RÔLES DU DÉLÉGUÉ DU CAMEROUN AUPRES DE L'OIE

• Droits et obligations des Pays Membres de l'OIE et de leurs Délégué(e)s

➤ Droits

- Assistance par les services compétents de l'OIE,
- Renforcement des capacités
- Facilitation de contacts avec les autres Institutions (techniques, financières, etc).

17

➤ Obligations

- Payment des cotisations,
- Déclaration des maladies,
- Production des rapports zoonitaires semestriels et annuels à destination de l'OIE,
- Mise à normes du fonctionnement des services vétérinaires,
- Respect et application des résolutions prises par l'OIE.

18

● Implication dans les Accords SPS de L'OMC en ce qui concerne le commerce International d'animaux et de produits animaux

Le Cameroun respecte et applique à la hauteur de ses moyens financiers, techniques et humains, les accords **SPS** de l'**OMC** dans le domaine du commerce international d'animaux et des produits animaux. Pour l'illustrer, on peut citer quelques exemples suivants:

19

- L'interdiction d'importation de lait en provenance des Pays touchés par les catastrophes de Tchernobyl,
- L'interdiction d'importation de la viande bovine en provenance des Pays affectés par la maladie de la vache folle,
- L'interdiction d'importation de la viande de volaille en provenance des Pays touchés par la crise de la dioxine,

20

- L'interdiction d'importation de la volaille, des produits des volailles, du matériel d'élevage de volaille de seconde main en provenance des pays infectés par l'influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire),
- L'interdiction d'importation du lait en provenance de Chine à la suite de la crise de la mélamine.

21

● Implication dans le processus OIE PVS Pour l'évaluation des Services Vétérinaires

Une mission de l'**OIE** a procédé à l'évaluation des services vétérinaires du Cameroun en fin 2006. A la suite de cet exercice, elle a formulé quelques recommandations parmi lesquelles on peut citer:

22

- L'instauration d'une ligne de commande vétérinaire directe du niveau central à la base pour toutes les activités de lutte contre les maladies animales y compris les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments, la pharmacie et les produits biologiques vétérinaires;
- La réévaluation du budget alloué aux **SV**, pour leur équipement et leur fonctionnement en relation avec l'instauration de cette ligne de commande unique ;

23

- Le recrutement de vétérinaires et para professionnels vétérinaires pour une prise en charge convenable de toutes les missions régaliennes des **SV** telles que définies dans le CODE;
- La réactualisation de la législation vétérinaire pour l'adapter aux normes internationales (définies dans le Code Terrestre de l'**OIE**);

24

- La réalisation d'une étude sur l'**AMM** des médicaments vétérinaires sous les auspices de la **CEBEVIRHA**;
- L'allongement de l'âge de la retraite des vétérinaires du service public à **65 ans**.

Ces recommandations sont entrain d'être actuellement mises en oeuvre de manière progressive.

Par ailleurs, l'évaluation des services vétérinaires du Cameroun à l'aide de l'outil **PVS** devrait se poursuivre par une analyse de gap pour laquelle une requête vient d'être envoyée à l'**OIE**.

Exigences de notification à l'OIE (immédiate et semestriel)

IMPRIME III : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE POUR TOUT LE SEMESTRE
Année : 2009 Semestre : Premier

Nom de la maladie ou de l'événement (selon les règlements en vigueur)	Prévalence déclarée (selon les règlements en vigueur)	Nombre de cas déclarés (selon les règlements en vigueur)	Nombre de personnes affectées (selon les règlements en vigueur)	Premier		Deuxième		Troisième		Quatrième		Cinquième		Sixième	
				Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fièvre aphteuse (tous types)	4	4	1650	450	21	21	15								
				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Fièvre charbonneuse	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Dermatose modulaire contagieuse	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Peste des petits Ruminants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Peste Porcine Africaine	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Maladie de Newcastle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bursite Infectieuse (bactérienne)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Dullite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

IMPRIME III : INFORMATIONS QUANTITATIVES PAR PREMIERE DIVISION ADMINISTRATIVE POUR TOUT LE SEMESTRE

Année : 2009 Semestre : Second

Nom de la maladie ou de l'événement (selon les règlements en vigueur)	Prévalence déclarée (selon les règlements en vigueur)	Nombre de cas déclarés (selon les règlements en vigueur)	Nombre de personnes affectées (selon les règlements en vigueur)	Premier		Deuxième		Troisième		Quatrième		Cinquième		Sixième	
				Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fièvre aphteuse (non type)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
				4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Fièvre charbonneuse	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Dermatose modulaire contagieuse	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Peste des petits Ruminants	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Peste Porcine Africaine	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
				3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Maladie de Newcastle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Bursite Infectieuse (bactérienne)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
				2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Dullite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	

Déclarations annuelles d'absence de Maladie/infection

Depuis l'obtention du statut de pays indemne de peste bovine maladie, le Cameroun déclare chaque année, l'absence de cette maladie sur l'ensemble de son territoire à l'issue d'une surveillance régulière (passive et active) menée par un réseau qui a été créé à cet effet.

Implication dans des processus de Reconnaissance de pays ou zone indemne De maladie

Grâce à la mise en place et à l'exécution du Programme **PACE**, le Cameroun s'est engagé dans la voie de l'**OIE** pour le contrôle et l'éradication des maladies animales.

C'est le cas de la peste bovine pour laquelle le Cameroun est en voie d'obtention d'un certificat de Pays indemne d'infection après celui de maladie.



31

● Réactions aux projets de normes et Directives OIE

Le Cameroun a réagi favorablement aux projets de normes et Directives de l'OIE. Toutefois, le pays ne dispose pas des moyens humains et matériels permettant leur mise en application. Il faut pour cela mettre en place des projets structurants pour équiper les services vétérinaires et former le personnel qui y travaille.

32

● Participation aux commissions régionales et Assemblées mondiales de l'OIE

Le Cameroun participe régulièrement aux activités des commissions régionales de l'OIE et aux assemblées mondiales de l'OIE et en tire les bénéfices qui en découlent.

33

● Responsabilités Financières Envers l'OIE

Le Cameroun n'est pas en règle par rapport au versement de ses cotisations annuelles à l'OIE. Le pays doit à cette organisation y compris pour le compte des cotisations de l'année 2010, **112 901,57 Euros**. Des efforts sont actuellement en train d'être faits pour éponger cette dette.

34

● Responsabilités Administratives Envers l'OIE

Le Cameroun n'occupe actuellement aucun poste au niveau de l'administration de l'OIE.

35

DÉFIS

- 1) Pour remédier à cette situation, le principal défi auquel fait face le Délégué du Cameroun auprès de l'OIE, consiste à opérationnaliser la stratégie adoptée par cette organisation qui est à savoir, la mise à norme des services vétérinaires au Cameroun conformément aux recommandations issues de l'évaluation des services vétérinaires grâce à l'outil PVS. Pour atteindre cet objectif, il doit s'appuyer sur les ressources humaines compétentes telles que les points focaux par exemple.

36

2) Le second défi consiste à faire à telle sorte que le grand public s'approprié et défende les idéaux de l'OIE grâce à la vulgarisation des principes fondamentaux de cette organisation.

La création des Centres Régionaux de Santé Animale est une initiative louable car elle permet de rapprocher les institutions normatives et facilitatrices que sont l'OIE, la FAO et l'UA / BIRA, des centres de décisions qui sont situés au niveau des gouvernements des pays membres de ces organisations.

A cet effet, nous souhaitons que:

1) Un Centre Régional de Santé Animale pour l'Afrique Centrale soit créé afin que la présence de cette structure, de par les activités qu'elle mènera, permette l'éveil des consciences à tous les niveaux décisionnels dans cette Sous – Région pour promouvoir le bon fonctionnement des Services Vétérinaires.

La stratégie qui pourra être adoptée est celle d'amener la Communauté Economique Régionale de cette partie de notre continent à adopter la voie suivie par les autres Communautés Sous – Régionales d'Afrique pour améliorer de manière globale, la gouvernance des services vétérinaires au niveau de tous les pays d'Afrique et par delà, le monde entier.

2) Par ailleurs, nous suggérons aussi le renforcement de ces Centres qui ont pour rôle de servir non seulement de bras séculiers à ces organisations mais aussi de vitrine pour vulgariser les résultats et les acquis des actions qu'elles ont menées par le passé, mais également de lieu d'exposition et de présentation des projets et programmes à l'intention des principaux bénéficiaires qui doivent nécessairement s'en approprier longtemps à l'avance et avant leur mise en exécution dans le but de leur donner une réelle chance de succès.

3) Nous suggérons également que l'OIE ait un droit de regard sur la nomination des Délégués des Pays auprès de cette organisation.

En effet, il serait plus sain que le Délégué d'un pays auprès de l'OIE soit nommé par les autorités compétentes de chaque pays après consultation de l'Ordre National des Vétérinaires de ce pays, et après avis de l'OIE qui aura défini les critères objectifs pour accéder à ce poste.

contacts :
Dr. Baschirou Moussa Demsa
Directeur des Services
Veterinaires
MINEPIA Yaoundé Cameroun
Adresse E – mail:
baschiroudemsa@yahoo.fr
ou
Baschirou.demsa@hotmail.fr



Mi Yetti Mone